

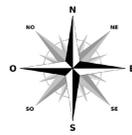
5.2 REGLEMENT GRAPHIQUE  
5.2.1 TERRITOIRE COMMUNAL  
1:5 000



VERDI Conseil Coeur de France  
Rue Jean Baptiste Godin  
60000 Beauvais

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 août 2018



Légende plan de zonage du PLU

Prescriptions d'urbanisme

- Secteur soumis aux dispositions de l'article R.151-49 du Code de l'Urbanisme
- Élément hydraulique (mare) à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- ★ Élément du patrimoine bâti (Immeuble) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- ◆◆◆ Élément du patrimoine bâti (mur) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- ◆◆◆◆ Élément du paysage (haie) à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU

Zones du PLU

- UA : Zone urbaine du village
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Secteur naturel de la lisière bocagère
- Nn : Secteur naturel identifiant le site Natura 2000

